

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N ° CE2656

présenté par

Mme Métayer, M. Ledoux, M. Fiévet, Mme Liliana Tanguy, Mme Boyer et M. Perrot

-----

#### ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« , du management et de la gestion des entreprises ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'idée de cet amendement est d'offrir davantage de compétences à l'agriculteur qui est avant tout un chef d'entreprise. La gestion efficace des ressources, la planification stratégique ou encore la compréhension des marchés sont tout aussi cruciales que la maîtrise des pratiques agricoles.

Cet amendement a été travaillé avec les Jeunes Agriculteurs.